

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 021563

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2987 Société : Retraite 202299
 Actif Pensionné(e) Autre : Retraite 202299
 Nom & Prénom : KHOURASSI MOSTAFA
 Date de naissance : 11/07/1956
 Adresse : 5 lot Almaghrib Aljdid Lissasta - Casablanca
 Tél. : 06 6108 11 25 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin : 
Dr. BEHATE Mohamed
 Médecin Généraliste
 Lot. Al Farah Doha Imm. 19 App. 2
 RDC Bd. Haj Feth Hay Oulfa
 Casablanca - Tél: 0522 65 00 18

Date de consultation : 19/11/2024
 Nom et prénom du malade : KHOURASSI MOSTAFA Age : 68
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : HTA + AAF
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : HTA + AAF
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCIDENT
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 15/04/2024

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
09-06-2024	C		200,00	Dr. BEN AIT MOHAMED Médecin Généraliste Lot. Al Faran Doin Imm. 19 App. 2 RDC Bd. Haj Faïch Hay Guilla Casablanca - Tel: 0524 65 90 18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	09/06/24	PHARMACIE CHEMS Essalam Imm 4 et 8 Lissajous Casablanca

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

Casablanca, le :

09/06/2024

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

الدار البيضاء، في:

Dr KHOURATSSI Noura
82,70X6

11 - Phasar 50 m 3
20 - 6212 PHARMACIE CHEMS
Essalam II Im.4 Gh.8 Lissasfa
05 22 65 39 28 - Casablanca
21 - Chambre 106 (N°)
16, 8002
31 - Doha Vit 000
105,65
Dr. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Al Farah, Doha Imm. 19 App. 2
RDC Bd. Haj Fateh, Hay Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 65 00 18

جزءة الفرج-الضحي - العمارة 19 الشقة 02 الطابق السفلي، شارع اليمون-الماخافع استراحة العصافير، الدار البيضاء، 19000

Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

PPV 18D H 00
PER 02/26
LOT M465
S1

PPV 18D H 00
PER 09/26
LOT M3177
S2

4/27/40



PREZAR® 50 mg

Losartan

30 Comprimés
pelliculés
sécables

PREZAR® 50 mg

Losartan



Comprimés
pelliculés
sécables
30
Voie orale

bottu s.a.
82, Allée des Casuarinas - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

b

PPV: 82 DH 70
PER: 12/26
LOT: M4370





PREZAR® 50 mg

Losartan

30 Comprimés
pelliculés
sécables

PREZAR® 50 mg

Losartan



30 Comprimés
pelliculés
sécables

Voie orale

bottu s.a.
82, Allée des Césariennes - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

b

PPV: 82 DH 70
PER: 12/26
LOT: M4370





PREZAR® 50 mg

Losartan

30 Comprimés
pelliculés
sécables

PREZAR® 50 mg

Losartan



Comprimés
pelliculés
sécables
30
Voie orale

bottu s.a.
82, Allée des Césariennes - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

b

PPV: 82 DH 70
PER: 12/26
LOT: M4370





PREZAR® 50 mg

Losartan

30 Comprimés
pelliculés
sécables

PREZAR® 50 mg

Losartan



30 Comprimés
pelliculés
sécables

Voie orale

bottu s.a.
82, Allée des Césariennes - Ain Seba - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

b

PPV: 82 DH 70
PER: 12/26
LOT: M4370



کلارتك

ادين

لحساسية

مع 10

10 أقراص

LOT : 7149
PER : 09 - 26
P.P.V : 22 DH 00

Clartec® Loratadine

10 comprimés

Voie orale

95*20*48